

NOTICE EXPLICATIVE À L'ATTENTION DU STAGIAIRE



11971403

NOTICE EXPLICATIVE À L'ATTENTION DE L'ORGANISME DE FORMATION

(Cf page 4 du formulaire : partie réservée au centre de formation)

1. Cochez les cases correspondant à votre situation
2. Remettez à votre centre de formation le présent formulaire accompagné des pièces justificatives suivantes :

• ÉTAT CIVIL

Si vous êtes de nationalité française :

- Copie de votre carte nationale d'identité en cours de validité
 Ou copie de votre passeport en cours de validité
 Ou à défaut un certificat de nationalité

Si vous êtes de nationalité étrangère :

- Titre de séjour permettant l'accès aux stages de formation professionnelle (recherchez-vous auprès de votre centre de formation)

Si vous êtes mineur non émancipé :

- Autorisation parentale sur le modèle que vous remettra votre centre de formation
 Relevé d'identité bancaire ou postal à votre nom

• PARCOURS PROFESSIONNEL

Si vous avez déjà travaillé :

- Dernier certificat de travail
 Bulletins de salaires pour 910 ou 1 820 heures
 Éventuellement, suspension d'indemnisation si vous étiez employé dans le secteur public

Si vous avez déjà effectué un stage rémunéré au titre de la sixième partie (ex livre IX) du code du travail

- Décision Aera, Pôle emploi (Asseso) ou Agence de services et paiement (Chasso)

• SITUATION FAMILIALE

Si vous appartenez à l'une des catégories mentionnées au paragraphe « Publics particuliers » :

- Photocopie du livret de famille
 Éventuellement copie de l'ordonnance de séparation, du jugement de divorce ou attestation de la Caf (cas des parents isolés)
 Éventuellement copie du carnet de maternité et tout justificatif de votre situation si vous êtes une femme seule, enceinte

• SI VOUS ÊTES TRAVAILLEUR NON SALARIÉ

- Justificatif de votre activité salariée ou non salariée durant 12 mois dont 6 consécutifs dans les 3 ans qui précèdent l'entrée en stage (attestation de la caisse de protection sociale, extrait du registre du commerce et des sociétés...)

• SI VOUS ÊTES RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

- Décision de la CDAPH
 Éventuellement, attestation de la Cram mentionnant le montant des indemnités journalières que vous percevez durant votre stage
 Dernier certificat de travail et bulletins de salaire pour permettre le calcul de votre rémunération de stage
 Attestation de votre employeur si votre contrat de travail est suspendu, avec mention « sans solde » ou montant du salaire maintenu

• PROTECTION SOCIALE

- Copie de votre carte d'assuré social si vous en avez une
Interrogez votre centre de formation

• AUTRE SITUATION

Interrogez votre centre de formation

SPECIALITÉ DE LA FORMATION : la nomenclature des spécialités de formation (NSF) est consultable sur internet : <http://www.centre-info.fr/Nomenclature-des-specialites-de.html>

OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION :

Dans le cadre de cette nomenclature, la notion de formation qualifiante regroupe ces deux dernières notions : formation certifiante ou professionnalisante.

1. Certification

Cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par le passage d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle). Les certifications regroupent l'ensemble des diplômes généraux de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (diplômes nationaux, diplômes des Universités) ainsi que l'ensemble des certifications professionnelles inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

2. Professionnalisation

Les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais elles ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP. Comme les formations certifiantes professionnelles, ces formations visent à enseigner/les techniques et connaissances propres à rendre un individu opérationnel dans un métier (ou plus généralement sur un type de poste de travail).
Attention à ne pas confondre avec les formations de perfectionnement, qui visent à approfondir les compétences de publics déjà opérationnels dans un métier ou un poste donné.

3. Préparation à la qualification

Cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit son niveau. On y inclut bien sûr les formations de pré-qualification pour les jeunes (des Conseils Régionaux) par exemple. Les formations de préparation aux concours sont donc incluses dans cette catégorie.

4. Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation

Il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers. Il peut s'agir de remise à niveau dans les disciplines générales (français, lutte contre l'illettrisme, mathématiques de base), mais également d'initiation aux langues, d'initiation aux logiciels courants de bureautique (EXCEL, WORD, POWERPOINT et équivalents) ou d'initiation à Internet (messagerie et navigation).

5. (Re)mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel

Cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées. Ils peuvent intégrer un travail sur les savoirs de base ou des modules de familiarisation avec le milieu de l'entreprise. Ces stages ne se confondent pas avec les stages de préparation à la qualification qui s'inscrivent quant à eux dans un métier défini et constituent une étape avant d'entreprendre un stage certifiant ou professionnalisant.

6. Perfectionnement, élargissement des compétences

Les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences, ou acquérir des compétences supplémentaires. Ils favorisent l'adaptation des salariés à leur poste de travail, l'évolution ou le maintien dans leur emploi. Dans le cas particulier du perfectionnement, ces formations supposent explicitement des pré-requis (qualification ou expérience professionnelle).
Exemple : Cette catégorie comprend les stages de niveau avancé de langue, de bureautique et d'utilisation des outils Internet. Elle comprend aussi les stages de développement personnel pour les salariés.

7. Création d'entreprise

RÈGLE IMPORTANTE DE CODAGE :

Certains stages peuvent cumuler plusieurs objectifs différents : les items 6 et 7 peuvent être compatibles avec les items 1, 2 ou 3. Un stage certifiant peut par exemple relever aussi du perfectionnement. Lorsque ce sera possible, on admettra donc plusieurs codages. Néanmoins, les applications informatiques ne sont pas toujours compatibles avec une double codification. Il est donc nécessaire d'instaurer une priorité de codage.

A ce titre, si un stage répond à plusieurs objectifs, l'item 1, 2 ou 3 sera privilégié.